

BILLET DE SESSION DÉCEMBRE 2019

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



Nous aimerions profiter du début de la 51e législature, pour vous féliciter vivement pour votre élection! Nous vous transmettons nos meilleurs vœux de réussite pour votre activité politique exigeante dans votre canton, votre région et ici à Berne. Au cours de ces quatre prochaines années, nous allons

toujours œuvrer avec vous pour un ajustement des intérêts efficace, ciblé et agréable.

Ces dernières années ont montré que l'échange mutuel était tout aussi pertinent pour vous que pour nous. Nous vous ferons parvenir des informations générales factuelles et importantes sur les questions portant sur la téléphonie mobile. Et nous aurons l'occasion de vous exposer notre point de vue sur différentes questions. C'est que nous aimerions faire dans la présente édition de notre billet de session au sujet des messages et articles consacrés à l'échec récent de la reprise d'UPC par Sunrise. Vous trouverez nos réflexions au verso.

Pour finir, j'aimerais d'ores et déjà attirer votre attention sur nos manifestations de l'année prochaine auxquelles vous êtes cordialement invités (inscription au numéro de téléphone 031 328 27 28 ou info@suissedigital.ch):

- Nos manifestations de session sur des thèmes actuels liés aux télécommunications auront lieu le 11 mars et le 16 septembre 2020 à l'hôtel Schweizerhof de Berne. Profitez de l'occasion pour échanger avec des experts et des représentants de notre branche.
- Notre colloque sectoriel traditionnel SUISSEDIGITAL-DAY se déroulera au Kursaal de Berne le 25 novembre 2020.

Réservez dès à présent ces dates. Nous vous ferons parvenir une invitation personnelle contenant toutes les informations détaillées avant ces manifestations. Nous serions ravis d'avoir le plaisir de vous accueillir à l'une ou l'autre de ces manifestations.

Merci beaucoup pour votre engagement et votre soutien.

1

Pierre Kohler Président de SUISSEDIGITAL

Sunrise - UPC

Nous aurions pu fournir à ce stade des informations sur la fusion entre Sunrise et UPC. Nous n'aborderons pas plus en détail ici les raisons de l'échec de l'acquisition d'UPC. Une chose est sûre : la fusion de Sunrise et UPC aurait donné naissance à un puissant groupe de télécommunication actif dans toute la Suisse qui aurait pu faire concurrence à Swisscom. Tout le marché suisse des télécommunications et surtout les clientes et clients en auraient profité.

En notre qualité d'association de réseaux de communication, nous avons analysé la situation et avons remarqué un manque fréquent de connaissances de base sur la branche du réseau câblé. C'est la raison pour laquelle nous aimerions évoquer brièvement les faits suivants :

- Les infrastructures de réseau fixe sont et restent primordiales en Suisse car
 - a) une grande partie du trafic de communication mobile les utilise ;
 - b) les signaux de téléphonie mobile sont parasités à l'intérieur des bâtiments ;
 - c) la téléphonie mobile, et notamment la 5G, n'offre pas toujours une couverture à vaste échelle et n'est pas disponible dans une bonne qualité suffisante.
- Les réseaux mobiles et fixes sont complémentaires. La 5G offrira aux applications mobiles en déplacement un niveau de performance inconnu jusqu'à présent. Pour les applications Internet à l'intérieur des logements et bureaux, un raccordement au réseau câblé performant sera toujours le meilleur choix
- Avec les réseaux câblés, les membres de SUISSE-DIGITAL disposent d'une infrastructure de réseau fixe précieuse sur le plan stratégique, y compris à l'ère de la communication mobile, qui pourra faire concurrence à la 5G sur le long terme grâce à son adaptation permanente aux développements techniques.

Nous avons fait valoir ces aspects lors des débats portant sur la fusion potentielle des deux entreprises. Nous avons par ailleurs élaboré un argumentaire apportant des réponses aux questions fréquemment posées à ce sujet. Vous le trouverez sur notre site Internet :

=> www.suissedigital.ch => THEMES & PUBLICA-TIONS & FORMATIONS => FAITS & CHIFFRES Nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir cet argumentaire en version papier. Il vous suffit de nous appeler (téléphone 031 328 27 28) ou de nous envoyer un petit e-mail à info@suissedigital.ch. Nous vous remercions pour votre intérêt!

À titre de rappel : int. parl. 13.426 « Renouvellement tacite des contrats de services »

L'intervention parlementaire demande à ce que les consommatrices et consommateurs soient informés à temps de leur droit de résiliation avant le renouvellement tacite d'un contrat de service comme dans le cas des contrats à reconduction (Rollover). SUISSEDIGITAL estime que ce n'est pas nécessaire. L'association partage le point de vue du Conseil fédéral selon lequel une telle directive constitue en principe une intervention injustifiée dans la liberté contractuelle et entraîne une bureaucratie inutile.

Au sein des télécommunications, il est usuel de conclure des contrats à durée initiale fixe (par exemple une année) qui peuvent ensuite être résiliés avec les délais de résiliation usuels (par exemple 2 mois en fin de mois civil). La branche des télécommunications renonce ainsi depuis longtemps aux contrats de type « Rollover » critiqués. Nous rejetons donc la présente initiative parlementaire. De tels contrats à la consommation à durée illimitée avec des délais de résiliation usuels doivent au moins impérativement être enlevés d'une éventuelle réglementation.

Au printemps 2019, le Conseil national a prolongé jusqu'à la session de printemps 2021 le délai de traitement de l'intervention parlementaire à une courte majorité afin de pouvoir continuer à travailler sur le projet. SUISSEDIGITAL s'opposera à ce projet en contact avec la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) qui est compétente en la matière.

13 426 : l'intervention parlementaire ne doit pas être mise en œuvre.